



## conseils pour une affaire d'abus de confiance

Par **marc1968**, le **20/10/2021** à **15:01**

bonjour,

mon affaire d'abus de confiance envers la fille de mon ex compagne (nous n'etions pas maries) passe enfin au tribunal correctionnel au mois d'avril 2022 et j'aimerais savoir si je suis obligé de prendre un avocat et surtout a ombien cela me reviendrai approximativement.

j'avais deja contacte une avocate il y a une petite annee environ qui ne m'a jamais donnee de renseignements sur la suite que prenait ma plainte malgre les 120 euros que je lui avait donne pour la consultation qui a duree a peu pres 10 minutes.

dernierement j'ai contacte sa secretaire afin de lui demander si ma plainte avancait et si elle avait des nouvelles mais elle ne m'a jamais recontactee jusqu'a hier ou j'ai ete convoque a la gendarmerie pour signer une convocation au tribunal correctionnel pour cette affaire.

que me conseiller vous, recontacter mon avocate pour lui dire que l'affaire avance ou prendre un autre avocat et oublier les 120 euros que je lui ai deja verse et peut etre me retourner vers vous.

cordialement

Par **Marck.ESP**, le **20/10/2021** à **17:39**

Bonjour

Que l'on soit victime ou coupable, l'appui d'un avocat est important.

Peut-être avez vous droit à l'aide juridictionnelle ?

Par **marc1968**, le **20/10/2021** à **17:45**

bonjour,

oui merci je suis justement en train de me renseigner aupres de mes assurances et de ma banque.

a bientot

Par **Marck.ESP**, le **20/10/2021** à **18:13**

D'autant plus que votre affaire mérite d'être traitée avec l'expérience des textes et fermeté.

Par **Tisuisse**, le **21/10/2021** à **11:41**

Bonjour,

L'aide juridictionnelle (AJ), qu'elle soit partielle ou totale, est à demander au greffe de votre tribunal. Ce greffe vous donnera le dossier à remplir et vous communiquera la liste des avocats acceptant cette AJ.